

Original copie de Poullin

Département de la
Charente-Maritime

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Séance du 17 Juin 1957

Galerias Commerciales :
Résiliation de concession

57079

L'an mil neuf cent cinquante sept, le dix sept Juin 1957, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire en session ordinaire d'après convocations faites le 13 Juin 1957.

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Reutin, Castol nau, Couzinet, Gaussel, Pouget, Laurent, Counil P. Guillaud, Brotreau Domecq, Bourdeille, Narteau, Melle Fouché, MM. Chamboulan, Dufour Papeau, Guichacua.

Représentés : M. Etcheber par M. Brusset
M. Barrière par M. Seugnet
M. Rochedereux par M. Narteau
M. Grussenmeyer par Melle Fouché

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Counil P. ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Un certain nombre de locataires des Galerias Commerciales n'ont pas réglé le montant de leur loyer, ce qui est contraire au cahier des charges qu'ils ont signé. La ville a la possibilité de demander la résiliation de la concession à la fin de la lère période triennale. Il est proposé l'adoption de la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, considérant qu'un certain nombre de concessionnaires des stands des Galerias Commerciales s'abstiennent d'acquitter la redevance annuelle due à la Ville, que deux d'entre eux n'ont pas encore ouvert leur stand en dépit d'obligations du cahier des charges,

décide

d'user du terme de la première période triennale du droit de résiliation prévu à l'article 1 du chapitre IV du cahier des charges à l'égard de :

./.

1/ BASSONNEVILLE Lucien, concessionnaire	Stand n° 1 et 2
2/ BOURGIER Edouard	n° 5
3/ FRADIES Yvonne	n° 6
4/ DAGES Emile	n° 7
5/ DAUD Emile	n° 8
6/ NEAU Adèle	n° 9
7/ PELISSIER Aglette	n° 10
8/ MENCIER - GUILLON - a adapter en raison de la cession	n° 11
9/ FRANC FERROT	n° 13
10/ FAURE	n° 15
11/ JUDICI Robert	n° 16

donne mandat à M. Le Maire de prendre toutes mesures en vue d'obtenir l'évacuation des stands pour le 31 Décembre 1957 et le versement des redevances non payées.

Approuvé par 16 voix

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdite
Ont signé au registre M. les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr Le Maire
L'Adjoint Délégué,



VU
Rochefort s/Mer le 5 Aout 1957
Le Sous Préfet : Illisible.

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 13 Aout 1957
Le Député Maire
L'Adjoint Délégué



[Signature]